



Formations et publications gérées par AAF

8 rue Jean-Marie Jégo
75013 Paris
Tel : 01.46.06.39.44
secretariat@archivistes.org
www.archivistes.org

Prix de l'Association des archivistes français

Règlement intérieur

validé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023

L'Association des archivistes français propose un prix à la recherche pour des étudiant·e·s ou diplômé·e·s depuis moins de 3 ans dont les travaux ont pour sujet de recherche un aspect de la science et de la pratique archivistique : collecte, classement, description, identifiants, accès, médiation, conservation, etc. tout média confondu (mémoire, logiciel, produit...).

Il ne s'agit donc pas de récompenser des travaux dont l'objet serait le classement d'un fonds, mais d'accompagner l'approfondissement et/ou l'exploration de voies nouvelles dans l'exercice des différentes composantes du métier. L'AAF souhaite ainsi orienter et favoriser tout projet livré ou démarche en archivistique sur l'ensemble du territoire, toutes formations confondues.

Le jury sera particulièrement sensible aux projet interdisciplinaires et novateurs. Le/la candidat·e peut relever d'une formation supérieure en archivistique mais aussi d'un domaine pouvant être en lien tels que les sciences de l'information, le droit, l'histoire, la sociologie ou encore l'informatique...

Le/la candidat·e devra adresser un dossier comportant obligatoirement :

- une présentation problématisée du projet (maximum 2 000 caractères espaces compris au total) ;
- un *curriculum vitae* ;
- un certificat de diplôme obtenu ;
- un article qui pourra être publié sur décision du jury et avis du comité de rédaction dans *La Gazette des archives* (sous réserve de l'accord de l'auteur ou d'une clause de confidentialité).

Une sélection au vu du dossier sera effectuée par un jury composé de représentant·e·s de l'AAF et de la communauté universitaire. Un entretien oral sera ensuite programmé (cet entretien se fera en visio-conférence).

Les critères pris en compte sont l'intérêt de la thématique étudiée pour son apport à l'archivistique ainsi que la qualité et la clarté du dossier.

Le montant du prix s'élève à 1 000 € versables dans les trois mois après proclamation du projet lauréat.

En cas de refus de diffusion ou de publicité autour du projet, de non-soutenance du diplôme ou de non-fourniture de l'article, le candidat s'engage à rembourser le montant du prix perçu dans son intégralité.

Le/la lauréat·e s'engage à remettre un exemplaire de son mémoire ou compte-rendu de projet et de l'ébauche d'article. Le mémoire ou compte-rendu comportera une mention du soutien de l'AAF. L'article s'attachera à décrire en quoi le travail de recherche ou le projet peut contribuer à l'avancée de la science archivistique.

Le jury détermine avec le comité de rédaction de *La Gazette des archives*, au vu de la qualité du travail effectué et de son intérêt pour la communauté archivistique, l'opportunité de valoriser le projet en publiant l'article réalisé ainsi que la contrepartie financière citée précédemment et en informe le/la candidat-e.

Ces aides sont mises en œuvre par l'Association des archivistes français.

Dépôt des candidatures

Les dossiers sont à retourner pour le *lundi 18 mars 2024* au plus tard par voie électronique à : [\[editions@archivistes.org\]](mailto:editions@archivistes.org) ou par voie postale à : L'Association des archivistes français, 8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris.

Renseignements auprès de [\[editions@archivistes.org\]](mailto:editions@archivistes.org)

Prix de l'Association des archivistes français

Membres du jury

Romain JOULIA

Vanina GASLY

Marie LAPERDRIX

Lucile SCHIRR

Jean-François MOUFFLET